



# INP / APN NETWORK

## BULLETIN

International Council of Nurses • Conseil international des infirmières • Consejo internacional de enfermeras  
3, place Jean-Marteau • CH-1201 Geneva

Numéro 7      mai 2007

**Responsables de la communication :**  
**Aruna Thampy et Helen Ward**  
**Rédactrice en chef : Barbara Sheer**

### Actualités du Réseau IE/IS

Chères collègues, chers collègues,

La Présidente vous salue! Depuis notre dernier bulletin, l'actualité de notre réseau a été assez chargée.

De nouveaux membres ont rejoint nos sous-groupes, d'autres ont été élus au Groupe directeur. Notre site internet ([www.icn-apnetwork.org](http://www.icn-apnetwork.org)) vous informe des nations représentées par ces nouveaux membres. Toujours sur notre site, la rubrique « Network Steering Groups » vous montre la photo des nouveaux membres du Groupe directeur. Le recrutement de nouveaux membres au GD aura désormais lieu chaque année au début du mois d'octobre. J'espère que vous aurez à cœur de vous impliquer dans les travaux du Réseau.

Le projet d'enquête sur l'éducation, la pratique et la réglementation de l'infirmière praticienne a été soumis à près de 70 membres, pour contrôler la clarté de l'expression et vérifier la formulation du questionnaire. Les résultats seront discutés lors de la réunion du Réseau à Yokohama, le 31 mai 2007 à 15h. Le texte sera corrigé et diffusé à tous nos membres fin 2007 ou début 2008.

Si l'un ou l'une de vos collègues membres du Réseau ne reçoit pas ou plus nos bulletins d'information, merci de me donner son adresse électronique par courriel ([rtgoodyear@gmail.com](mailto:rtgoodyear@gmail.com)). Nous avons toutes tendances à oublier d'informer nos

correspondants lors de nos changements d'adresse.

Je vous laisse maintenant vous informer de ce que deviennent les autres membres du Réseau.

*Rosemary Goodyear*

### À l'affiche

#### Fidji par Elizabeth Downes

Fidji, petit État du Pacifique sud, est composé de plus de 300 îles. Soixante pour-cent de sa population vit dans des régions rurales ou isolées. La fourniture des soins de santé est, dans ces conditions, très compliquée, c'est pourquoi a été mis sur pied un réseau de Centres sanitaires et de Stations de soins infirmiers. Ces établissements sont conçus pour dispenser des soins préventifs et des soins de santé primaires. Ils sont appuyés par un réseau d'hôpitaux de zone et de renvoi. Or, le gouvernement a toujours éprouvé de grandes difficultés à recruter le personnel soignant nécessaire, notamment dans les zones rurales ou très reculées que le système doit desservir. C'est pourquoi un programme d'infirmières praticiennes a été lancé en 1998 pour répondre aux besoins et difficultés en matière de dotation en effectifs des Centres sanitaires.

#### Table of contents

<b>Le mot de la Présidente</b>	<b>1</b>
<b>À l'affiche : Fidji, Botswana, Finlande</b>	<b>1</b>
<b>Nos collègues nous informant : France, Suisse</b>	<b>3</b>
<b>Réseau de la recherche</b>	<b>4</b>
<b>Calendrier</b>	<b>4</b>

La première volée d'infirmières praticiennes (IP) a été diplômée en novembre 1999. En mars 2007, les étudiantes de la quatrième volée achèveront leur formation théorique avant d'entamer leur semestre de stage. Le programme est maintenant dispensé à l'échelle régionale, incluant Tonga et les Îles Marshall.

Deux études indépendantes ont montré que les infirmières praticiennes sont très bien accueillies par les communautés desservies et par les autres prestataires de soins de santé. Les directeurs des services de santé régionaux entendent poursuivre le programme et de nombreuses infirmières s'intéressent au rôle de praticienne. « Tout le monde est maintenant conscient du fait que les prestataires de niveau intermédiaire répondent aux besoins du pays », estime Iloi Rabuka, Doyen de l'École de soins infirmiers de Fidji (FSN).

Le programme de formation, dispensé par la FSN, s'adresse à des infirmières diplômées déjà infirmières sages-femmes. Le CII recommande, en principe, que la formation à la pratique infirmière avancée soit dispensée au niveau du master. Cependant, pour les petits États, la nécessité de répondre aux besoins de santé peut prévaloir sur cette exigence. Tel est le cas à Fidji, où l'enseignement infirmier de base est au niveau du diplôme et le programme pour infirmières sages-femmes au niveau post-basique. Des efforts sont faits pour relever le niveau de formation. Si certains enseignants sont déjà titulaires de diplômes de master, la majorité vient juste de terminer une formation de niveau bachelor dans le cadre d'un programme organisé avec l'université australienne Cook.

Les infirmières praticiennes de Fidji ont défini leur domaine de pratique et adopté un cahier des charges. Elles exercent dans le cadre de protocoles officiels leur accordant des privilèges en matière de prescription. Elles sont pour l'essentiel employées par le Ministère de la santé. L'attribution des postes est gérée par la Commission du service public. La majorité des diplômées restent dans le secteur public et près de 70% des centres sanitaires du pays emploient des infirmières praticiennes. Celles ayant quitté le secteur gouvernemental sont toujours actives dans la santé à Fidji, bien que deux aient émigré.

Le programme doit encore aborder deux difficultés : la formation continue et la gestion des carrières. La représentation des infirmières praticiennes au Conseil national des infirmières et sages-femmes est une manière de répondre à ces défis. Compte tenu du succès rencontré par les premières infirmières praticiennes, il est maintenant question de généraliser ce rôle à Fidji.

#### **Qualité des institutions de formation à la santé : programmes de diplôme avancé au Botswana par Dr C. N. Pilane, Mme P. Ncube, Mme O. S. Seitio**

Le Centre de développement académique de l'Université du Botswana collabore avec les institutions de formation aux professions de santé pour la promotion de la qualité des programmes et pour le respect des normes de qualité.

À cet égard, le programme « FNP » offert par l'une de nos institutions de formation est un bon exemple d'initiatives favorisant la qualité et l'excellence. Au terme d'un processus de revue et de validation, la durée de ce programme est passée d'un an à 18 mois. Le principe du passage à un format de quatre semestres a été approuvé dès la rentrée 2007/2008. Malgré ces évolutions, le système d'enseignement des soins infirmiers reste confronté à la difficulté d'accorder à ce programme une reconnaissance à un niveau comparable au master dans d'autres pays. La comparaison de ce programme avec ceux de l'université du Botswana a montré que, pour obtenir un bachelor, une diplômée FNP doit gagner 45 crédits en sciences et en arts libéraux (soit trois semestres d'études). D'un autre côté, le master ne demandera que la préparation d'une recherche et l'acquisition d'éléments théoriques en soins infirmiers et en statistiques.

Autre exemple de promotion de la qualité et de l'excellence, le Programme d'études avancées en soins infirmiers communautaires. Ce programme a été récemment analysé pour en déterminer la qualité et le degré de convergence par rapport aux programmes universitaires. Le but était d'étudier la possibilité de permettre aux diplômées du programme souhaitant s'inscrire à l'université du Botswana de transférer leurs crédits, d'être dispensées d'examens ou de suivre des cours déjà acquis.

Les recommandations initiales doivent encore être discutées et analysées, puis être accompagnées du développement d'un contexte favorable et de modalités pratiques de collaboration entre la Faculté des soins infirmiers de l'Université du Botswana et les institutions de formation concernées.

Au niveau de l'Université, les règlements académiques sont en cours de révision dans l'optique de l'harmonisation avec ces programmes de formation et de l'alignement avec d'autres évolutions à l'œuvre dans les institutions supérieures de formation. La meilleure intégration des programmes est donc vue comme la recherche d'une véritable souplesse académique, qui se traduira par l'admission des diplômées d'institutions de formation supérieure dans les programmes de l'université nationale.

### **Formation des infirmières praticiennes en Finlande par Lisbeth Fagerström**

Le secteur de la santé et des soins infirmiers en Finlande traverse d'importants changements. La pénurie de médecins qui sévit depuis quelques années a suscité l'apparition de nouveaux modèles cliniques, plus exigeants pour les infirmières, dans de nombreuses municipalités et organisations.

Une étude financée par le Ministère de l'éducation en 2004 a montré l'importance du rôle des infirmières de pratique avancée pour la prise en charge et le suivi des patients atteints de maladies chroniques. Le rôle d'infirmière praticienne dans le contexte de la prévention secondaire prendra de plus en plus d'importance, compte tenu du vieillissement de la population.

Un programme de formation a été mis au point sur la base de la définition que donne le CII de l'infirmière de pratique avancée. La première cohorte de 19 étudiantes s'est concentrée sur l'évaluation des soins infirmiers aigus et sur le suivi des patients atteints de maladies chroniques.

Le programme est de niveau master. Il représente environ deux ans et demi d'études à temps partiel. L'« infirmière clinique experte » sera compétente pour prendre des décisions

concernant les soins et les traitements globaux prodigués au patient ; elle sera la première personne de contact pour les problèmes aigus.

Les questions salariales et juridiques seront abordées en même temps que ces infirmières trouveront leur place au sein du système de santé.

## **Nos collègues nous informent**

### **En France par Gadreille Bonnel**

Depuis janvier 2007, le climat en France est au changement en ce qui concerne l'existence possible d'une future catégorie d'infirmières praticiennes. Le Ministre de la santé a demandé à deux grandes instances (la Haute autorité de santé et l'Observatoire national de la démographie des professions de santé) de former un groupe de travail pour étudier les modalités de la formation d'infirmières praticiennes, désignées en France comme « infirmières cliniciennes ». J'ai l'honneur d'avoir été invitée à rejoindre ce groupe de travail d'environ cinq personnes (une perspective anglo-saxonne était souhaitée). Le groupe se réunira régulièrement et émettra des recommandations d'ici à l'été 2007.

Il est certain que l'introduction d'un programme de formation demandera un certain temps. En effet, la formation aux soins infirmiers est actuellement limitée au diplôme (trois ans d'études) et n'est pas encore intégrée au système LMD (licence ou bachelors ; bachelors ; doctorat). Il est par ailleurs très réjouissant que des infirmières, des médecins et d'autres professionnels de la santé décident de concrétiser ce progrès et d'en assurer l'application au contexte français.

Je mettrai mes activités au sein de ce groupe au profit de ma recherche doctorale en santé publique (faculté de médecine de l'Université d'Aix-Marseille) dans le contexte de l'évaluation des pratiques professionnelles, de recherches thématiques (cinq études réalisées sur les infirmières praticiennes en France, dix autres en cours) et de questionnaires aux équipes et patients consultés dans le cadre de ces recherches. Sites internet : <http://www.has-sante.fr> (français et anglais) et

<http://www.sante.gouv.fr/ondps/index.html>  
(français).

### **Évolution dans la formation en Suisse par Lyn Singer Lindpaintner**

Le système d'enseignement suisse est en train de changer. Au niveau européen, on constate que la formation aux soins infirmiers de niveau bachelor ne comprend pas d'enseignement formel d'évaluation clinique et qu'elle néglige les capacités d'examen et le raisonnement clinique. L'Institut des sciences infirmières de Bâle a introduit ces matières dans son programme de bachelor lancé en 2001, le premier de Suisse. En 2006, six Hautes écoles spécialisées offraient un tel programme ou envisageaient de le faire. Ces institutions cherchent maintenant à développer un consensus autour d'objectifs normalisés d'apprentissage de l'évaluation clinique qui reflètent les standards internationaux. Elles s'efforcent également de parvenir à un accord autour des qualifications des enseignants cliniques.

Je conduirai et coordonnerai cet effort partagé, qui nécessitera la mise au point de matériel pédagogique commun à tous les programmes de bachelor. Il faudra en outre aider les écoles à mettre en place les mesures nécessaires à la mise en conformité aux normes adoptées. D'ici à la fin de l'année, nous espérons avoir mis au point des normes valables dans toute la Suisse pour l'évaluation au niveau du bachelor. Ces normes seront publiées pour évaluation. Cet effort d'ampleur nationale est compliqué par l'obligation de décliner les programmes en trois langues - allemand, français et italien.

### **Un master européen pour infirmières praticiennes par Mike Walsh**

Le mouvement des infirmières praticiennes a démarré au Royaume-Uni en 1991 mais n'a eu que relativement peu d'impact en Europe continentale. Tout ceci est en train de changer : grâce à des financements de l'Union européenne, le St Martins College (Angleterre) s'apprête à dispenser le premier programme européen de master en soins infirmiers avancés.

Treize universités européennes participent à ce programme dirigé par St Martins. Depuis qu'il a lancé l'un des premiers programmes du Royaume-Uni en 1995, St Martins s'est toujours conformé aux normes NONPF. De l'Irlande à la Slovénie et de la Suède à l'Italie, les États

participant au projet couvrent une bonne partie de l'Europe. Le programme prévoit un volet d'apprentissage à distance à côté de l'enseignement traditionnel en classe. Les étudiantes pourront le suivre non seulement dans leur propre université mais encore, moyennant certaines conditions linguistiques et d'ordre professionnel, dans n'importe laquelle des universités participantes.

Le diplôme délivré sera un master européen aux normes NONPF (*National Organization of Nurse Practitioner Faculties*, États-Unis), ce qui, nous l'espérons, favorisera la diffusion du rôle d'infirmière praticienne dans les États de l'Union.

*Mike Walsh*

[mh.walsh@ucsm.ac.uk](mailto:mh.walsh@ucsm.ac.uk)

### **Réseau de la recherche**

Le sous-groupe chargé de l'éducation et de la pratique, avec l'aide d'autres sous-groupes du Réseau des infirmières praticiennes, a envoyé une étude pilote sur internet afin de récolter des données préliminaires sur différentes questions ayant trait à la formation, à la réglementation et à la pratique des infirmières de pratique avancée dans le monde. Le questionnaire a été soumis à 54 participants, dans 40 pays. Le taux de réponse est de 57%. Les données récoltées sont maintenant analysées. Les résultats seront utilisés pour affiner l'outil, de telle sorte qu'un questionnaire définitif soit diffusé beaucoup plus largement en 2007.

*Si vous souhaitez participer à cette enquête, merci d'envoyer vos coordonnées au Dr Joyce Pulcini ([pulcinjo@bc.edu](mailto:pulcinjo@bc.edu)).*

### **Calendrier**

#### **Conférence bisannuelle du CII, 27 mai – 1<sup>er</sup> juin, Yokohama, Japon**

Cinquième conférence internationale du Réseau CII d'infirmières expertes et de pratique avancée. « Le leadership dans la pratique infirmière avancée : maximiser la santé, célébrer la collaboration et promouvoir l'innovation. » 17-20 septembre 2008, Toronto, Canada.